

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 40 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Perreux, St-Vincent, St-Cyr-de-Favière, Cordelle, Parigny, Comma-Vernay, Neulize, St-Marcel-de-Fel, St-Jodard, Pinay, Néronde, Ste-Agathe-en-D., Viollay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Ville-est, St-Maurice, Villedon, Chérier, Lantigny, Ouches, Rorges, Mahy, Pouilly-s.-Charlieu, St-Pierre, St-Nizier, Régnv, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1865, dans les quatre journaux suivants : *Le Mémorial de la Loire*, *le Journal de Montbrison*, *l'Écho Roannais*, *le Nouvel Écho de la Loire*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Fertay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.
Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.
— MM. LAFFITE, BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Derrière levée de la boîte au bureau.

4 h. 30 du matin. Saint-Etienne, Lyon et route, Saint-Symphorien, Tarare, Thizy, Régnv, Charlieu, Charolles, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.

4 h. 30 du matin. Lyon, Clermont et route.
5 h. 30 du soir. Saint-Etienne, Montbrison.
7 h. du soir. Paris, toute la ligne et au-delà, Belmont, Charlieu, Pouilly.
8 h. du soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A DATER DU 14 NOVEMBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Montargis	Monlins	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Étréaux	Lapcaulière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Le Coteau	St-Cyr-de-Favière	Vendanges	St-Jodard	Balby	Feurs	Montbrond	St-Etienne	Givors	Lyon
matin	8	8 30	8 45	9 00	9 15	9 30	9 45	10 00	10 15	10 30	10 45	11 00	11 15	11 30	11 45	12 00	12 15	12 30
matin	8 30	8 45	9 00	9 15	9 30	9 45	10 00	10 15	10 30	10 45	11 00	11 15	11 30	11 45	12 00	12 15	12 30	12 45
soir	4 50	5 05	5 20	5 35	5 50	6 05	6 20	6 35	6 50	7 05	7 20	7 35	7 50	8 05	8 20	8 35	8 50	9 05

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrond	Feurs	Balby	St-Jodard	Vandanges	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE	St-Germain-Lespinasse	Lapcaulière	St-Martin-d'Étréaux	St-Germain-des-Fossés	Monlins	Montargis	Paris
matin	8	8 30	8 45	9 00	9 15	9 30	9 45	10 00	10 15	10 30	10 45	11 00	11 15	11 30	11 45	12 00	12 15	12 30
matin	8 30	8 45	9 00	9 15	9 30	9 45	10 00	10 15	10 30	10 45	11 00	11 15	11 30	11 45	12 00	12 15	12 30	12 45
soir	5 10	5 25	5 40	5 55	6 10	6 25	6 40	6 55	7 10	7 25	7 40	7 55	8 10	8 25	8 40	8 55	9 10	9 25

Les trains qui correspondent avec Clermont par St-Germain-des-Fossés, sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 25 m. midi 47 et 4 h. 34. — Le train qui correspond avec Vienne par Givors est celui qui part de Roanne à midi 27. Tous les trains correspondent avec Vichy.

Roanne, le 3 Mars 1865

EMPRUNT DÉPARTEMENTAL

Pour l'achèvement des routes.

Il reste encore à placer 37 obligations de 500 fr. chacune de l'emprunt que le département de la Loire contracte, en 1865, pour l'achèvement des routes.

Les personnes qui désirent souscrire peuvent se présenter dans les bureaux de la Sous-Préfecture, tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Nous sommes informé que le conseil municipal de notre ville tiendra une séance mardi prochain, 7 de ce mois, à 2 heures du soir, avec l'adjonction des plus imposés.

Cette réunion extraordinaire aura pour objet la nomination d'une commission qui sera chargée des évaluations du nouveau cadastre.

Les plus forts contribuables à qui il a été adressé des lettres de convocation, sont priés de s'y rendre exactement.

La circulaire suivante vient d'être adressée à MM. les maires du département :

Messieurs,

Aux termes d'une convention consulaire, conclue le 26 juillet 1862, entre le gouvernement français et celui d'Italie, il a été arrêté, article 9, « qu'en cas de décès d'un sujet de l'une des parties contractantes, sur le territoire de l'autre, les autorités locales devront en donner immédiatement avis au consul général, consul, vice-consul ou agent consulaire dans la circonscription duquel le décès aura eu lieu ».

Afin d'assurer, d'une part, l'exécution de cette convention et pour répondre, de l'autre, au désir du gouvernement italien, S. Exc. M. le ministre de l'intérieur vient de décider, d'accord avec M. le ministre des affaires étrangères, qu'indépendamment de l'envoi des actes de décès d'étrangers, et qui est transmis à l'avenir et sans délai, à nos consuls et agents consulaires italiens, un avis du décès de chaque sujet italien,

avec les indications de noms et d'origine contenues dans l'acte mortuaire.

Pour me mettre à même de satisfaire aux prescriptions de M. le ministre de l'intérieur, je vous prie de m'adresser, très-exactement, les bulletins de décès dont il s'agit.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le préfet de la Loire, L. SENCIER.

Le Bulletin administratif de l'instruction publique contient deux circulaires ministérielles en date du 13 février, l'une recommandant aux inspecteurs d'académie de se conformer scrupuleusement à la prescription réglementaire, qui veut que les inspecteurs de l'instruction primaire soient appelés à donner leur avis dans toutes les affaires relatives au service. La circulaire rappelle que les inspecteurs primaires doivent, en outre, être tenus au courant de toutes les décisions prises en matière d'instruction primaire. On sait que, depuis la loi qui a substitué les préfets aux recteurs pour la surveillance de l'instruction primaire, un inspecteur d'académie est chargé, dans chaque département, d'un service de cette instruction.

Les inspecteurs d'académie étant généralement choisis parmi les fonctionnaires de l'instruction secondaire, on comprend l'utilité qu'ils doivent retirer des avis donnés par les inspecteurs primaires. La circulaire a donc pleinement raison d'insister sur la constante application d'une très-sage prescription ; c'est, en outre, un moyen de relever la position trop modeste des inspecteurs primaires.

La seconde circulaire a pour objet d'assurer aux agrégés des langues vivantes la totalité du traitement éventuel des lycées, dont ils ne touchaient jusqu'ici que la moitié. En échange, ces maîtres devront donner chaque semaine, comme les agrégés de grammaire, 18 heures de leçons, soit aux élèves de l'enseignement classique, soit à ceux de l'enseignement spécial ; ils n'en donnaient précédemment que quinze.

M. le ministre de l'instruction publique a décidé que la prochaine session du baccalauréat s'ouvrira simultanément, soit pour les facultés des lettres, soit pour les facultés des sciences, dans toutes les académies, le jeudi 30 mars ; que les inscriptions des candidats seront reçues du 8 au 24 mars inclusivement.

Dans cette session, il ne sera rien changé au mode d'examen qui a été suivi dans la session de novembre dernier.

faire. Pour aujourd'hui, je viens vous adresser des reproches, grand-père, car j'ai beaucoup à me plaindre de vous.

Qu'est-ce que ça signifie ? Vous avez pris la défense de tous les oiseaux, même des plus laids, vous avez dit du bien des plus vilains animaux, de la chauve-souris, du crapaud, sauf le respect de la compagnie, des horreurs qui font venir du mal rien qu'à leur toucher, et vous n'avez rien dit de la pauvre taupe !

Nous avions bien besoin cependant d'un protecteur comme vous, car on nous persécute... bien à tort, comme vous le verrez. Nous n'avons pas, nous autres, pour nous défendre, l'avocat Pinpon, qui a si bien parlé pour les moineaux d'Angleterre ; aussi je suis venue moi-même pour plaider notre cause.

Quels crimes avons-nous donc commis ? C'est encore sans doute le Maître Hannequin qui nous accuse, car il a sujet de nous en vouloir, autant et plus qu'au moineau ; que dit-il ce terrible accusateur ?

Ce qu'il dit, ce n'est pas bien nouveau. Voilà des siècles que le cultivateur, plus aveugle que nous, nous traite comme ses ennemis mortels. On a écrit des volumes pour nous maudire. Il y a soixante ans, vous devez vous en souvenir, il y avait à Paris une école spéciale pour apprendre à détruire les taupes. On a chanté les louanges et on a conservé les noms des taupiers fameux. Il y en avait un des environs nommé Traquenard, qu'un historien de la taupe vante beaucoup, il en avait pris quarante, rien que dans un pré d'un boucher du pays, situé sur les rives du Farenis. Tout cela est conservé précieusement dans nos archives. Je m'étonne, en vérité, que ces concitoyens reconnaissants n'aient pas élevé à Traquenard un buste sur une place publique de notre chef-lieu, à côté d'un brave et célèbre voyageur. Le portrait d'un taupier, Dieu ! que ce serait laid ! Un grand homme sec et maigre, avec des airs réveurs et soucieux, comme quelqu'un qui a des remords, portant une longue pelle et de pauvres taupes suspendues à un bâton.

Depuis ce temps-là, les choses n'ont point changé. Vous nous exécutez toujours et vous payez encore au taupier une contribution pour qu'il

Le 25 et le 26 du mois dernier, le jury d'expropriation était appelé pour fixer l'indemnité due aux propriétaires pour l'établissement des fontaines de Roanne. S'il fallait s'en rapporter aux propriétaires, les établissements d'utilité publique et les embellissements seraient très-difficiles, et il faudrait que les communes fussent énormément riches pour les satisfaire.

Les propriétaires demandaient 193,500 fr., et le jury qui, selon nous, a estimé l'indemnité bien au-dessus de sa valeur, leur a accordé 62,760 fr., divisés ainsi qu'il suit :

	Demandes.	Offres.
MM. Fayet.	80,000 fr.	22,000 fr.
Detour.	1,200	300
Dechastelus.	4,000	2,300
Roussel.	2,000	300
Jarry.	2,500	260
M ^{lle} Demorge.	10,000	4,200
MM. Vernet.	1,200	300
Cherpin.	85,000	30,000
Boutelin.	7,000	2,500
Jeune.	2,005	600

On nous écrit de Saint-Symphorien-de-Lay : Dimanche 12 février, à lieu, au Cercle de Saint-Symphorien, une réunion des membres honoraires et exécutants de la Fanfare de Saint-Symphorien, et invités à un punch qu'offrait M. Brun, son trésorier, pour fêter l'avancement que son administration vient de lui donner. M. Peronnet, secrétaire de la Société philharmonique, a profité de l'occasion pour exposer ainsi le compte-rendu des dépenses et recettes pendant l'année 1864 :

Messieurs, Appelé, pour la première fois, à exposer devant le Bureau et une partie de ceux qui nous ont constamment encouragés par leur sympathie généreuse, l'état financier de notre Fanfare, permettez-moi en même temps de vous dire deux mots de son côté moral.

Lorsque il y a douze ans, nous avons fondé entre cinq la Société Philharmonique de Saint-Symphorien, deux motifs nous ont surtout excités et soutenus dans notre tâche.

allez guérir le cancer et les écrouelles. Un autre moyen encore de guérir les écrouelles et compagnie : prenez toujours une taupe, réduisez-la en cendres et avec cette cendre vous guérissez les écrouelles, la fistule, le rhumatisme, la lèpre et le mal caduc. Dites donc, père François, vous qui êtes un vieux brave homme, mettez donc de cette poudre-là dans votre tabatière, vous pourrez rendre service à bien du monde.

Mais si au lieu de faire brûler la taupe pour avoir sa cendre, vous la faites bouillir, oh ! alors c'est bien une autre affaire. Le bouillon de taupe pris le soir, empêche les enfants de... comment dire cela?... empêche les enfants d'être malpropres, à leur insu pendant la nuit.

Oh ! il ne faut pas en rire, tout cela c'est sérieux, c'est imprimé dans vos livres, de gros vieux livres, et il y en a parmi vous qui croient cela et bien d'autres absurdités encore. En vérité, les animaux sont souvent plus fins que vous et nous aurions bien sujet de nous moquer des hommes.

On dit que parmi vous, quand un homme n'a pas d'esprit et que vous voulez l'injurier, vous l'appellez une bête. Ah ! vous dites que les imbéciles de chez vous sont des bêtes. Eh bien, moi, je vous dis que si je savais une de nos taupes qui croirait à tous ces commérages-là, qui aurait foi dans tous ces remèdes de village, qui irait au touché, au rebouteur ou au charlatan, qui consulterait le devin et qui aurait peur du sorcier ou du loup-garou, moi, pour me moquer d'elle, je l'appellerais une vieille bonne femme.

Et si chez nous, un mari était méchant pour sa femme, brutal pour ses enfants, fainéant, ivrogne, joueur ou débâché, nous l'appellerions un mauvais homme, pour l'humilier et pour le punir, car on dit qu'il y a sur la terre des hommes qui se conduisent ainsi.

Au lieu de faire bouillir les pauvres taupes et d'en faire boire le bouillon à vos enfants, donnez-leur donc notre vie pour modèle : modestie, amour du travail, fidélité dans le ménage, tendresse et dévouement pour les enfants, propreté, ordre, économie, vie de famille, nous avons tout cela. Il y en a beaucoup chez vous qui ne font pas si bien, et votre proverbe à bien raison de dire : Les bêtes nous enseignent à vivre.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

CAUSERIES AGRICOLES.

CE QUI SE PASSE DANS LA TERRE.

Plaidoyer de la Taupe.

C'était l'année où les bêtes parlaient ; en certain pays, ça se voit souvent.

Bonjour, grand-père et la compagnie ; une poignée de main, mon ancien. N'ayez pas peur, j'ai la main propre ; c'est un peu de terre qui y est restée, mais, vous le savez bien, la terre ne tache pas. Vous trouvez peut-être que j'ai les ongles trop longs ; c'est vrai, je les porte à la mode du grand monde. Mais ils me sont plus utiles à moi qu'à vos belles dames ; ce sont mes instruments de travail. Vous autres, vous avez des outils, des machines de toutes sortes pour labourer la terre ; moi, je n'ai que mes ongles et le bout de mon nez, et encore je labourer mieux la terre que personne de vous, avec vos attelages de six bœufs.

Vous ne me reconnaissez pas, grand-père, avec ma robe de velours noir et mes lunettes ; je me suis endimanchée pour venir vous rendre visite. Je suis votre voisine, pour vous servir, je suis la mère la Taupe, comme vous êtes le père François.

Quand je vais au grand air, je suis obligée de porter des béquilles ; j'ai la vue très-faible, je n'y vois quasiment pas. Il y a des gens qui disent que je n'ai pas d'yeux ; ils se trompent ; j'ai bien des yeux, mais ils sont si petits que je les cache, n'osant pas les montrer.

Mais aussi, si je n'y vois guère, j'entends bien clair ; quoique j'habite sous la terre, je sais tout ce qui se passe dessus. Je suis partout, j'écoute toujours, on ne se méfie pas de moi, de sorte que j'entends tout ce qui se dit. J'en aurais long à vous dire, et de toutes les couleurs, si je voulais vous parler de ce qu'on fait et de ce qu'on dit chez vous. Mais ce n'est pas la mon affaire, c'est la vôtre ; bavardez donc tout à votre aise de ce qu'il y a sur la terre et dans les airs.

Quand je viendrai vous rendre visite d'autres fois, je vous parlerai de ce qui se passe dans la terre, et j'aurai là-dessus plus d'un chapitre à vous

devons donc viser à renforcer nos rangs par l'adjonction de nouveaux membres. Nous avons les hommes, nous sommes convaincus que la générosité du pays ne nous laissera pas manquer des instruments. Pour nous, membres de la Fanfare, nous devons répondre à ces marques de généreuse sympathie par un travail et une application constante, et nous rappeler que, partout où il faut soulager la misère, épurer les mœurs, glorifier l'art, embellir les cérémonies religieuses et civiles, partout où il y a des cœurs à émouvoir, on doit voir accourir la Fanfare de Saint-Symphorien-de-Lay.

Soyons donc fiers de ce que nous avons fait; soyons fiers aussi de notre commune, car elle a toujours été à la tête du progrès, dans l'arrondissement de Roanne. Son comice agricole est le plus ancien, sa fanfare seule concourait à Saint-Etienne, et ses sociétés de secours mutuels sont les plus nombreuses. Et comme, aujourd'hui, notre administration réunit la capacité de l'âge mûr à l'activité et à la bonne volonté de la jeunesse, nous sommes convaincus que nous ne descendrons pas du rang que nous occupons.

Recettes et dépenses en 1864.

Déficit au 1 ^{er} janvier 1864.	239 38
Dépenses.	
Achat de décorations.	13 »
Supplément pour les casquettes d'uniforme.	34 »
Voyage à Lyon.	401 45
Payé au chef de musique :	
1 ^{er} semestre de 1863.	100 »
1 ^{er} semestre de 1864.	100 »
2 ^{me} semestre de 1864.	100 »
Frais divers.	10 70
Frais d'éclairage des répétitions.	81 65
Timbre du mandat de M. le Préfet.	0 50
Achat de papier de musique.	5 »
Total.	1085 68

Recettes.

Souscription pour le voyage de Lyon.	477
Mandat de la commune.	150
Cotisations des membres honoraires et participants.	226 963 »
Mandat de M. le Préfet.	80
Don de la fabrique.	30
Déficit au 1 ^{er} janvier 1865.	122 68

— Les fêtes du carnaval baissent chaque année, et les saturnales que l'on remarquait autrefois ne seront bientôt plus qu'un mythe dans le souvenir du peuple. Aucun masque n'a paru dans les rues, sauf pourtant le mercredi des cendres. Quelques jeunes gens, grossièrement déguisés, n'ont pas voulu laisser passer ce jour-là sans faire griller, selon l'habitude traditionnelle, les harengs aux filles qui ont atteint un certain âge, sans doute en punition de n'être pas encore mariées.

Il existe encore de ces coutumes qui restent vivaces, surtout chez le peuple. Voici, à ce sujet, un fait que l'on nous écrit de Saint-Etienne, et dont on nous assure la véracité dans tous ses détails; et que l'on pourrait bien appliquer à d'autres localités.

Les joies bruyantes et malsaines, les plaisirs en plein vent, toutes les folies de l'ancien carnaval, ne sont presque partout qu'un souvenir. De toutes ces fêtes, dont nos pères nous ont laissé le récit, il n'en reste que quelques débris conservés avec religion dans chaque localité.

A Saint-Etienne, il est de mode de manger, dans chaque famille, une dinde le mardi-gras, et il n'est pas si pauvre ménage qui en ce jour ne tienne à mettre sa dinde sur la table. Cet usage est tellement enraciné dans les mœurs stéphanoises, qu'il faudrait presque dire, en parodiant un mot célèbre: Manger une dinde ou mourir. Témoin le trait suivant, qui est authentique dans tous ses détails. Nous taisons à dessein le nom des héros et de la rue, pour n'irriter aucune susceptibilité.

Deux pauvres diables, le mari et la femme, grouillaient dans une mansarde du quartier Poli-

Mais arrivons aux reproches que vous nous faites: — Tenez, tenez, la voilà encore cette maudite taupe, qui a bouté dans mon pré. Voyez ces monticules de terre, et quand il faudra faucher mon pré, ça fera enlever mon faucheur. C'est cela que vous dites, n'est-ce pas? Eh bien, au lieu de crier si fort, prenez donc une pelle tout tranquillement et répandez cette terre sur votre pré, ça ne la gênera pas, c'est de la terre bien meuble, je l'ai passée par mes mains.

Pour me creuser mes souterrains, il faut bien que je rejette au dehors la terre qui m'encombre. Mais que faites-vous sous la terre, me dites-vous? Vous mangez les racines de mes arbres et de mes plantes de toutes sortes. Vous croyez cela, pauvre... homme, vous vous trompez, je n'ai jamais mangé aucune racine. D'abord, je ne les aime pas, et puis la conformation de mes dents, l'organisation de mon estomac s'y refusent absolument. Allons aux preuves: quand vous aurez tué une malheureuse taupe, ouvrez-lui l'estomac, comme on a fait pour le martinet, et vous verrez là encore combien vous vous êtes trompé, et vous me ferez réparation d'honneur.

Sans doute j'ai pu déranger quelques racines en creusant une galerie; mais je ne les ai ni mangées ni même coupées, et je ne nuis pas à la végétation de vos arbres. Ce n'est donc pas la peine, pour si peu, de crier haro!

Mais voici venir les jardiniers plus furieux encore que les autres. Quand même je ne mangerais pas les racines de leurs plantes, rien qu'à passer sous leurs plates-bandes, je bouleverse tout, je détruis toutes leurs espérances! Je vous dirai tout à l'heure ce que je vais faire chez eux, et, s'ils sont raisonnables, ils me garderont. Mais en supposant qu'ils aiment mieux se priver de mes services, je vais leur dire en confidence un moyen de m'éloigner de leurs jardins.

Nous n'y voyons pas beaucoup; mais en revanche, nous avons l'oreille fine et l'odorat très sensible. Nous n'aimons pas les mauvaises odeurs. Nous sommes plus dégoutés que vous, sans reproche; ce n'est pas nous qui prendrons plaisir à savourer le jus ou le fumier des feuilles de tabac, ou à les réduire en poudre pour nous les fourrer dans le nez. Pouah! Quelle horreur!

Tout ce qui sent mauvais nous répugne et nous

gnais. Ils étaient tristes, bien tristes, le 28 février de l'an de grâce 1865, jour solennel du mardi-gras.

La dinde traditionnelle n'était point encore à la broche à neuf heures du soir; et, s'il n'y avait point, ce n'était pas assurément la faute des deux conjoints. Mais, point d'argent dans la bourse, point de crédit au dehors, et, partant, point de dinde. Que faire en cette délicate extrémité? La fortune les avait pris en grippe.

On se consulta en vain. Il n'y avait pas une seule nippie ni un seul meuble à porter au mont-de-piété. Misère profonde sur toute la ligne!

Contre toute habitude, on se coucha de bonne heure, et, quelques instants après, le mari, qui avait pris son mal en patience, dormait sur les deux oreilles.

On devait croire que la femme serait dégoutée de songer; il n'en fut rien. Elle avait mis dans sa tête de manger une dinde; elle rêva tant et si bien, qu'elle découvrit un moyen. Aux grands maux, de grands remèdes.

Elle court gaiement chez le marchand de comestibles. Son moyen est trouvé bon. Elle rapporte d'un air vainqueur la dinde tant convoitée. C'était la dernière de l'étalage....

Elle était cordon-bleu émérite; le volatile exhalait bientôt un fumet appétissant. Elle appelle son mari.

Celui-ci, qui venait de fermer l'œil, se réveille en sursaut. Il cherche son pantalon, son unique pantalon, et ne le trouve point. La chère moitié s'impatiente.

— Prends mes jupons, crie-t-elle et dépêche-toi, car la bête est cuite à point. A demain des recherches plus faciles!

Le mari, à qui l'odeur agréable de la dinde revenait à merveille, obéit sans y mettre de façons.

Jamais nos deux héros n'avaient mangé d'aussi grand cœur et ne croyaient s'être trouvés à meilleur festin; et jamais gourmet enthousiaste n'a eu plus de satisfaction à déguster un morceau de choix qu'ils n'en eurent à se bourrer de leur mets favori, arrosé d'un petit vin rouge. Et, se léchant les doigts, ils revinrent tant de fois au rôti, qu'il n'en resta tant seulement pas. La dinde fut dévorée en son entier.

Le mari ne trahissait pas sur l'esprit prodigieux de son épouse dévouée, si bien qu'il en oublia son pantalon. Ils se remirent au lit, repus et heureux. Leur mardi-gras n'était point perdu, ils avaient fait comme tout le monde.

Triste chose quelquefois qu'un lendemain! La félicité n'a jamais qu'un pied sur notre terre et s'envole aussi vite qu'un songe!

Le lendemain, au grand jour, le mari se réveille, et se met en quête de son pantalon; mais, malgré ses recherches, il ne trouve pas plus de pantalon que la veille.

Oh! dit-il, qu'est ceci? Une horrible vérité commençait à se faire jour dans son esprit. — Gourmand! murmura la trop ingénieuse moitié, ton pantalon est chez le marchand de la rue Sainte-Catherine. C'est égal, ajouta-t-elle, nous nous sommes bien amusés.

Le pauvre mari avait été le dindon de la fête. Hélas! ils ont été au plaisir, ils seront à la peine! Il leur faudra travailler toute une longue semaine, pour retirer de chez le marchand ce meuble indispensable, en pays civilisé, à tout homme... qui se respecte. N'importe! Il reste à ces deux amis des vieux us culinaires stéphanois une fiche de consolation, ils ont fait comme tout le monde, à Saint-Etienne, ils ont mangé une dinde le mardi-gras de l'an 1865. X. X. X.

— Dans la nuit du 1^{er} au 2^e de ce mois, vers les deux heures du matin, un individu d'une audace rare s'introduisit dans la maison d'habitation de la veuve Vallier, aubergiste au lieu de la Croix-Couverte, commune du Cergne, en faisant jouer l'espagnole d'une croisée qui avait un carreau de papier. Il pénétra ainsi jusqu'à la chambre où se trouvait couchée la maîtresse de l'auberge avec ses deux enfants. Sans se gêner, il alluma une lampe, ouvrit une armoire, laquelle se trou-

voit dans la chambre, et puis il s'est transformé, il s'est métamorphosé et il est devenu un hanneton; vous êtes alors sorti de la terre pour aller ravager les feuilles des arbres, après avoir pendant ces trois ans ravagé leurs racines.

Ce ver, qui sort de l'œuf du hanneton et qui deviendra hanneton lui-même, c'est le ver blanc, le tueur comme vous l'appellez, vous autres laboureurs. Ah! celui-là, vous avez raison de le maudire. C'est lui qui dévore les racines de toutes sortes de vos blés, de vos herbes, de vos arbustes, de vos plus grands arbres. Ce ne sont pas les extrémités des racines qu'il mange, c'est au collet même de la racine qu'il s'attaque, et la plante est perdue. Il se loge entre l'écorce et le bois d'un arbre, et l'arbre languit et périt infailliblement.

Le ver blanc, voyez-vous, c'est votre plus grand ennemi, ennemi caché et silencieux que vous ne pouvez atteindre. Qui donc, dites-vous, nous débarrassera de cet affreux tueur? qui donc? Mais c'est la taupe, insensé que vous êtes, la taupe que vous faites périr. Croyez-vous que c'est pour mon plaisir que je creuse toutes ces galeries souterraines? Mais non, c'est pour chercher ma nourriture, pour atteindre le ver blanc, que je poursuis avec acharnement, creusant dans les couches plus ou moins profondes de la terre où il se tient, suivant les saisons. J'en mange des quantités énormes, car j'en ai un appétit vorace; il faut que je mange chaque jour, pour me soutenir, un volume de nourriture représentant trois fois celui de mon corps. Calculez ce que je détruis de vers blancs, et voyez les ravages qu'ils auraient occasionnés.

Vous le voyez donc, vous avez grand tort de me maudire et de me persécuter. Au lieu de payer tribut au taupier, pour le mettre à ma poursuite, c'est à moi que vous devriez venir humblement payer la dime; au lieu de me mettre à mort, vous devriez m'appeler chez vous et me faire fête comme à une bienfaitrice.

N'avez-vous pas pesté aussi quelquefois contre les vers de terre, les achées, qui se nourrissent de la meilleure substance de votre terre végétale, qui la dénaturent, qui salissent tout sur leur passage, qui répandent autour d'eux une humeur visqueuse qui nuit aux racines, et qui criblent la terre de trous? Les pêcheurs le recherchent pour

avait la clef, et s'empara d'une somme de 105 fr. Une des enfants, nommée Alphonsine, âgée de 13 ans, aperçut très bien cet homme et le reconnut; mais, saisie par la peur, elle n'osa crier et se cacha sous ses couvertures, où elle ne tarda pas à s'endormir.

A son réveil, la veuve Vallier s'aperçut de ce vol, et constata qu'il lui manquait encore quelques comestibles. Le voleur en passant à la cuisine, s'était emparé d'un morceau de bœuf lardé et de quelques kilos de pain.

Sur les indications de la fille, le sieur Christophe Jean-Baptiste, âgé de 20 ans, a été arrêté le lendemain, dans le cabaret du sieur Bresson, nanti encore d'une partie des comestibles. A l'arrivée de la gendarmerie, il avait jeté sous la cheminée le porte-monnaie, contenant encore une grande partie de son vol.

THÉÂTRE DE ROANNE.

C'est aujourd'hui que la troupe de MM. Dunoyer frères donne sa dernière représentation. Dans quelques jours, nous n'aurons qu'un souvenir agréable des longues et charmantes soirées que ces artistes nous ont procurées. Leur retraite, à notre avis, est un peu prématurée. Ils ont cru à un refroidissement du public, à cause du peu de monde qu'ils ont eu pendant trois ou quatre représentations; mais cette abstention avait sa cause dans l'affreux temps qui a régné presque tout le mois de février: les soirées du carnaval ont retenu aussi beaucoup d'amateurs du Théâtre.

Cette troupe, qui est arrivée à Roanne sous les plus heureux auspices a tenu tout ce qu'elle promettait. Il est rare de voir une réunion d'artistes aussi bien composée, sachant plaire également dans le drame et dans la vaudeville, abordant avec succès la comédie qu'il est si difficile de jouer et d'en faire sentir toutes les nuances délicates qui font le mérite de ce genre de pièces. Ils ont su plaire même dans le petit nombre d'opérettes qu'ils nous ont fait connaître.

Qui ne se rappelle avec plaisir les représentations de plusieurs nouvelles pièces que MM. Dunoyer frères nous ont données: *Le Marquis de Villemer*, par exemple? Peut-on mieux remplir les rôles du duc d'Aléria et du marquis de Villemer, deux frères d'un caractère si différent, que n'ont fait M. Lambert et M. Hastier; l'un étourdi, écervelé, mais possédant un cœur d'or; l'autre d'un caractère si différent, concentrant tout en lui-même, mais capable des plus grands sacrifices pour son frère? Et M^{lle} Juliette! qui dirait que cette jolie voix de rossignol dans les opérettes, si folâtre dans une infinité de rôles drôlatiques, sache si bien rendre la grandeur d'âme, la fierté de caractère avec laquelle elle exprime les nobles sentiments de M^{lle} de Saint-Geniez?

Jeudi dernier, ils nous donnaient une dernière représentation d'une nouveauté, *Maître Guérin*, pièce qui a encore très-peu été jouée en province. M. Joanny a bien su rendre le type de ces notaires, qui, heureusement fort rares de nos jours, savent si bien se tenir à côté de la loi et la faire servir à leur ambition. M. Fleury aussi a été fort admiré dans le rôle de Roncerest. Il a su rendre d'une manière parfaite le rôle de l'utopiste enthousiaste qui oublie tout et sacrifie tout à sa chimère.

Le spectacle de jeudi a été terminé par un vaudeville tiré de l'ancien répertoire qu'on néglige trop, qui a fort amusé. C'est *M. Jovial, ou l'Huissier chansonnier*, cultivant avec un égal amour la chanson et les exploits. M. Joanny, qui remplissait ce rôle, a excité un fou rire pendant les deux actes de la pièce.

Nous avons eu, dimanche dernier, deux grands drames: *La Tour de Nestlé* et *la Grâce de Dieu*. Cette dernière pièce a toujours le mérite d'attirer la foule. Nos concitoyens vont toujours l'admirer avec un plaisir nouveau. Disons qu'elle a été parfaitement rendue.

Qu'il nous soit permis de féliciter M. Joanny d'avoir abandonné, dans le rôle de *Pierrot*, cette vieille tradition qui veut faire parler les enfants de Savoie, dont l'accent français est si pur, comme un porteur d'eau de l'Auvergne; nous avons à peine senti le *Ching chous*. Nous aurions vu avec plaisir qu'il eût abandonné franchement cet

trois ans dans la terre; et puis il s'est transformé, il s'est métamorphosé et il est devenu un hanneton; vous êtes alors sorti de la terre pour aller ravager les feuilles des arbres, après avoir pendant ces trois ans ravagé leurs racines.

Ce ver, qui sort de l'œuf du hanneton et qui deviendra hanneton lui-même, c'est le ver blanc, le tueur comme vous l'appellez, vous autres laboureurs. Ah! celui-là, vous avez raison de le maudire. C'est lui qui dévore les racines de toutes sortes de vos blés, de vos herbes, de vos arbustes, de vos plus grands arbres. Ce ne sont pas les extrémités des racines qu'il mange, c'est au collet même de la racine qu'il s'attaque, et la plante est perdue. Il se loge entre l'écorce et le bois d'un arbre, et l'arbre languit et périt infailliblement.

Le ver blanc, voyez-vous, c'est votre plus grand ennemi, ennemi caché et silencieux que vous ne pouvez atteindre.

Qui donc, dites-vous, nous débarrassera de cet affreux tueur? qui donc? Mais c'est la taupe, insensé que vous êtes, la taupe que vous faites périr. Croyez-vous que c'est pour mon plaisir que je creuse toutes ces galeries souterraines? Mais non, c'est pour chercher ma nourriture, pour atteindre le ver blanc, que je poursuis avec acharnement, creusant dans les couches plus ou moins profondes de la terre où il se tient, suivant les saisons. J'en mange des quantités énormes, car j'en ai un appétit vorace; il faut que je mange chaque jour, pour me soutenir, un volume de nourriture représentant trois fois celui de mon corps. Calculez ce que je détruis de vers blancs, et voyez les ravages qu'ils auraient occasionnés.

Vous le voyez donc, vous avez grand tort de me maudire et de me persécuter. Au lieu de payer tribut au taupier, pour le mettre à ma poursuite, c'est à moi que vous devriez venir humblement payer la dime; au lieu de me mettre à mort, vous devriez m'appeler chez vous et me faire fête comme à une bienfaitrice.

N'avez-vous pas pesté aussi quelquefois contre les vers de terre, les achées, qui se nourrissent de la meilleure substance de votre terre végétale, qui la dénaturent, qui salissent tout sur leur passage, qui répandent autour d'eux une humeur visqueuse qui nuit aux racines, et qui criblent la terre de trous? Les pêcheurs le recherchent pour

accent, qui n'a pas du tout sa raison d'être, et la pièce serait tout aussi bien godée.

Messieurs Dunoyer nous donnent, pour leurs adieux, un grand drame tiré de Frédéric Soulié, intitulé: *La Sonnette du Diabole*. Dans cette pièce, un prodige, mademoiselle Jeanne, une enfant de dix ans, remplira le rôle le plus important. Tout le monde voudra applaudir cette jeune artiste.

Espérons que l'adieu de MM. Dunoyer, qui ont si bien su faire trouver le chemin du Théâtre à une grande partie de notre public roannais, ne sera pas éternel. S'ils veulent bien venir, l'hiver prochain, nous faire connaître la suite de leur répertoire, nous osons leur prédire un succès plus complet encore que cette année.

MAIRIE DE ROANNE NOUVEAU CADASTRE

AVIS.

Tous les contribuables fonciers sont invités à se rendre à la mairie pour la vérification des cotes qui sont attribuées à leurs propriétés, d'après le nouveau cadastre.

M. le Contrôleur des contributions directes, que cela concerne, se tiendra à leur disposition tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 5 heures du soir, jusqu'au 18 de ce mois.

Roanne, le 5 mars 1865.

Le Maire, BOULLIER.

— On lit dans la *Gazette des Etrangers*: « L'Empereur vient de distribuer les cent exemplaires de l'*Histoire de César*, grande édition de l'imprimerie impériale, qu'il s'était réservés. Le volume que nous avons eu entre les mains est splendide comme typographie: c'est une œuvre d'art digne de l'imprimerie impériale, qui dirige avec tant d'intelligence M. Petetin. En tête du volume se trouve un magnifique portrait de César, par Ingres. Les traits historiques de César présentent une analogie frappante avec ceux de Napoléon I^{er}. Sa Majesté a remis les premiers exemplaires à S. M. l'Impératrice, au Prince impérial, au prince Napoléon et au prince Murat. L'empereur a aussi adressé le volume, avec une dédicace de sa main, à plusieurs souverains, aux ministres, aux membres du conseil privé, aux maréchaux Magnan, de Mac Mahon, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, au général Fleury, à MM. de Vuitry, de Pariset, de La Guéronnière, Sainte-Beuve, de Sacy et aux membres de la famille de M. Mockett. »

D'après un autre journal, le premier volume qui a paru le 1^{er} mars, est divisé en deux livres. Le livre I^{er} est intitulé: *Temps de Rome antérieurs à César*, et subdivisé en six chapitres; le livre II est intitulé: *Histoire de Jules César* et comprend cinq chapitres. Les six chapitres du livre I^{er} portent les titres suivants: 1^o *Rome sous les rois* (de la fondation de Rome jusqu'à 244); 2^o *Etablissement de la république consulaire*, 244-416; 3^o *Conquête de l'Italie*, 416-488; 4^o *Prosperité du bassin de la Méditerranée avant les guerres puniques*; 5^o *Guerres puniques de Macédoine et d'Asie*, 488-621; 6^o *Les Gracques et Marius Sylla*, 621-676. Les quatre premiers chapitres du livre II commencent à l'année 634, c'est-à-dire aux premières années de César, et s'arrêtent à l'année 695; le cinquième chapitre est consacré au consulat de César et de Bibulus, et n'entame pas par conséquent les grandes guerres.

— Nous lisons dans le *Journal de Villefranche*: On se demande pourquoi la Compagnie du chemin de fer de Lyon à Tarare ne met pas à profit cette ligne, dont une des voies est entièrement prête à recevoir les voitures. La gare de Saint-Germain, construite sur le même modèle que les autres gares, est terminée, et les bureaux y sont installés depuis près d'un mois. Non seulement cela rendrait un service éminent aux populations industrielles des localités que traverse cette ligne jusqu'à Tarare; mais encore voici venir le printemps, qui ramène dans chaque village la

attirer le poisson dans leurs filets et à leurs hameçons. Mais les cultivateurs les envoient au diable, et ils ont raison. Eh bien! là encore, la pauvre taupe vient à votre aide en dévorant les achées.

Et vous, messieurs les jardiniers, vous connaissez la courtilière? Non, c'est ainsi que les savants appellent les fumeroles que vous ne connaissez que trop. Je reproche aux savants de l'appeler aussi taupe grillon. Pourquoi l'appeler taupe? Parce qu'elle creuse aussi des chemins souterrains et qu'elle forme des monticules de terre, tout cela dans la proportion de sa petite taille. Mais ces galeries sont creusées presque à la surface de la terre; là où sont les racines de vos légumes les plus délicates, racines que la fumeroles coupe, dérange, flétrit. Elle aussi pourrait manger des insectes et des vers, et peut-être trouvera-t-elle un jour un défenseur; mais, en attendant, vous la détestez plus que vous ne me détestez moi-même, et vous avez bien raison. Eh bien! il ne faut pas nous maudire toutes les deux ensemble, car je mange les fumeroles avec avidité. Ainsi, quand vous me voyez arriver dans vos champs, dans vos prés, dans vos jardins; quand vous voyez, par le nombre de monticules de terre rejetée à la surface, que je veux y faire une installation de longue durée, soyez assuré qu'il y a là un grand nombre de vers blancs, des achées, des fumeroles, ou bien des souris, des limaces et une quantité d'insectes nuisibles qui vivent dans la terre ou qui s'y réfugient en certaines saisons; bénissez alors mon arrivée, car je ne me nourris que des ennemis de vos récoltes, et si vous me laissez en paix, je ne m'en irai qu'après avoir purgé vos domaines.

Voilà, grand-père, ce que j'avais à vous dire; voyez maintenant dans votre balance qui l'emporte, des services que je vous rends ou des prétendus dégâts que je vous cause. Jugez, et dites à vos chers laboureurs, en prose ou en vers, comme vous le voudrez, mais le plus poliment qu'il vous sera possible, qu'ils n'ont pas le moindre bon sens quand ils détruisent les taupes.

Mais gare le taupier, il va être furieux; de peur de le rencontrer en chemin, je me sauve bien vite. Adieu, si j'échappe, si je ne sers pas à faire du bouillon pour vos petits enfants, je reviendrai vous voir bientôt. Je pense là qu'aujourd'hui le taupier doit être au cabaret, grand bien lui fasse! J'arriverai chez moi sans accident.

Au revoir donc. JACOB, (Memorial de la Loire).

bourgeoisie et les promeneurs. Ces derniers surtout seraient enchantés de visiter ces contrées, dont les sites pittoresques offrent à l'amateur des promenades agréables, et au dessinateur de nouveaux paysages dignes du pinceau d'un artiste.

Un terrible accident a eu lieu le 1er mars, à 3 heures du soir, sur la voie ferrée qui traverse la commune de Vénissieux (Rhône). A l'arrivée d'un train, le garde, selon l'usage, s'empressa de fermer la barrière interceptant la circulation; le nommé Chenavier, âgé de 60 ans, voulut passer malgré l'injonction du garde-barrière, qui était une femme et qui ne put opposer qu'une faible résistance. Chenavier avait à peine mis le pied sur la voie ferrée qu'il était renversé et horriblement haché sous les roues des wagons; sa tête, un bras et une jambe étaient séparés du tronc.

La femme, témoin de cet affreux malheur, est devenue subitement folle; on craint même pour ses jours. — Salut public.

Le Moniteur du 28 février dément le bruit répandu depuis quelque temps que les feuilles non politiques allaient être assujéties à l'impôt du timbre.

Une exposition de chiens, divisés en cinq grandes catégories — chiens d'utilité, chiens courants, chiens d'arrêt, lévriers et chiens de luxe — aura lieu ce printemps aux Champs-Élysées. La précédente exposition de chiens avait été organisée au Jardin d'Acclimatation.

Le Pays croit savoir que le Champ-de-Mars est décidément choisi pour établir la future Exposition universelle. On construirait un bâtiment provisoire, mais de grand style, sur ce magnifique emplacement, qui permettrait de réaliser toutes les conditions d'unité qui ont fait défaut à l'Exposition de 1855.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPOT, DE CONSIGNATION ET DE MAGASINAGE

161, RUE DE FLANDRE (LA VILLETTE-PARIS) AU CAPITAL DE DEUX MILLIONS

EMISSION DE 4,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

La Société a pour objet: 1° L'exploitation d'un grand Entrepôt déjà en activité sur 10,000 mètres, dont 4,000 couverts de constructions, vastes magasins, etc., près le chemin de ceinture et le canal; 2° La création et fusion de tous autres entrepôts et magasins généraux; 3° Les avances sur consignation de marchandises, etc.

Le prêt sur nantissement est mieux que l'hypothèque; c'est le privilège mobilier offrant sur le prêt foncier cet immense avantage que le gage est aux mains du prêteur (loi du 23 mai 1863). En outre, le capital social se renouvelle sans cesse par les billets de gage de l'emprunteur. Il n'est grevé d'aucun apport.

Une Notice, délivrée sur demande, avec les statuts, fait ressortir les bénéfices annuels de 17 1/2 pour 100 par action.

ON SOUSCRIT A PARIS Chez MM. Jules PIC et Cie, banquiers, 29, rue Laflitte.

On verse 125 fr. en souscrivant, 125 fr. un mois après la constitution définitive de la So-

ciété. Les souscripteurs des départements peuvent envoyer leurs versements en billets de banque, mandats à vue sur Paris, coupons, etc., ou leurs récépissés de versement aux succursales de la Banque de France, au crédit de MM. Jules Pic et Cie.

Société anonyme DES MAGASINS GÉNÉRAUX ET DES SOUFRES DE SICILE

Autorisée par décrets royaux des 1er mai et 9 novembre 1864, et constituée en date du 18 janvier 1865. Par la souscription de 30,000 Actions. CAPITAL SOCIAL: 25 MILLIONS. ÉMISSION DES 6,000 ACTIONS (DE 500 FRANCS) Réservées à la France, Et dont l'emploi est exclusivement réservé pour y établir des entrepôts de soufre, de manière à le mettre à la portée de l'industrie, des vignobles et de l'agriculture en général, comme préservatif de l'oïdium, mais surtout comme un puissant engrais.

La souscription est ouverte A PARIS, à la Caisse mobilière, 24, rue Dronot; A LYON, à la Caisse mobilière, 18, rue du Bâtiment d'Argent; Et à ROANNE, chez M. TACHON fils, hôtel Saint-Louis.

Dans les Villes où la Caisse mobilière de Lyon n'a pas de correspondants, verser à son crédit dans les succursales de la Banque de France.

On verse 125 fr. en souscrivant, 125 fr. fin avril, Contre la remise des titres libérés au porteur.

Les versements ultérieurs, s'ils étaient appelés plus tard, ce qui est peu probable, ne pourraient être que par fractions, sur décision du conseil d'administration, et longtemps à l'avance.

Intérêt fixe des actions 6 0/0 par an, payable par moitié, dès le 1er juillet 1865. Dividende au moins 15 0/0 par an. Résultat facile à obtenir dans une opération de ce genre.

La souscription sera close le 6 mars.

L'ÉPOQUE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN GRAND FORMAT, DIRECTEUR: M. ERNEST FEYDEAU

Avec les concours de notabilités politiques et littéraires. Le journal L'Époque traite avec l'indépendance la plus absolue toutes les questions politiques, financières, morales, religieuses, littéraires, artistiques, industrielles, commerciales et judiciaires.

Les correspondants les mieux informés lui envoient des nouvelles importantes de tous les pays du monde.

On reçoit les abonnements à L'Époque, au siège de l'administration, rue Coq-Héron, n° 5.

ABONNEMENTS: Départements: trois mois... 16 fr. un mois... 6 fr.

NOTA. — Tout abonné de trois mois, pouvant donner des références, a la faculté de ne payer qu'à l'expiration de son abonnement. Envoyer en ce cas un mandat à trois mois, à l'ordre de MM. Feydeau et Cie, de la somme de 16 fr., plus 1 fr. 50 c. en timbres-poste pour frais d'encaissement.

Et le sieur Jean Terrenoire, employé aux mines de la Porchère, demeurant à la Terrasse, près Saint-Etienne, ayant pour avoué constitué M. Pierre Chez, avoué, demeurant à Roanne, rue des Bourassières. Il a été ordonné que les immeubles ci-après désignés seraient vendus pardevant M. Bohan, juge près le Tribunal civil de Roanne.

Art. 1er. Une maison et un sol, d'une contenance de 40 centiares, situés au bourg de la commune de Saint-Priest-la-Prugne. Cette maison est construite en pierres, chaux et sable, couverte en tuiles creuses.

Art. 2. Une terre, appelée le Grand-Pré, d'une contenance de 6 ares 40 centiares.

Art. 3. Un pré, appelé aussi le Grand-Pré, d'une contenance de 9 ares 31 centiares.

Art. 4. Une pâture, appelée comme le pré qui fait l'article précédent, d'une contenance de 1 are 90 centiares.

Art. 5. Un pré, dit Pré-Guillaume, d'une contenance de 8 ares 20 centiares.

Art. 6. Une terre, nommée les Marais, d'une superficie d'environ 6 ares 50 centiares.

Tous ces immeubles dépendent 1er de la communauté ayant existé entre le sieur Claude Terrenoire, dit Levraut, et dame Claudine Chan-

BIBLIOGRAPHIE L'ENCYCLOPÉDIE ET LES ÉVÊQUES DE FRANCE, recueil complet des lettres, lettres-circulaires, instructions pastorales et mandements de NN. SS. les Archevêques et Evêques de France; 1 volume in-8 de 280 pages. Prix: 2 francs. DENTU, éditeur, Palais-Royal, à Paris.

Les protestations de l'épiscopat français contre l'interdiction faite aux évêques de promulguer solennellement l'encyclopédie, tiennent depuis six semaines l'opinion publique attentive. Catholiques et libres penseurs ont également admiré ce grand mouvement où la diversité des caractères n'a point altéré l'unité des sentiments. Les débats de l'adresse qui vont s'ouvrir au Sénat et au Corps législatif vont prolonger l'impression produite par cette manifestation unanime des évêques revendiquant la liberté de l'Eglise. Ces lettres qu'on a lues avec avidité dans les journaux, à mesure qu'elles étaient livrées à la publicité, survivront aux circonstances qui les ont fait naître; quand la question religieuse va être débattue dans les deux chambres, on voudra entendre encore la voix des évêques défendant l'indépendance de l'Eglise. On voudra conserver ces nobles protestations; mais conservé-on ces feuilles volantes, si bien faites sans doute pour pénétrer partout, mais si bien faites aussi pour se perdre? Il importerait de réunir en un volume toutes ces lettres, circulaires et instructions pastorales, en un mot, tous les actes épiscopaux relatifs à l'encyclopédie du 8 décembre. On saura gré à l'éditeur Dentu, à Paris, d'avoir eu l'heureuse idée de réunir en un volume d'un prix modique accessible à tous, ces documents importants qui, désormais, appartiennent à l'histoire.

Pour tous les articles non signés: SAUZON.

BULLETIN FINANCIER.

La semaine a été traversée par des émotions bien inattendues. De violentes secousses ont réveillé le marché de sa torpeur, et pendant quelques jours les valeurs ont subi des fluctuations considérables. Cette agitation n'avait d'autre motif que la panique qui a éclaté tout à coup sur les actions du Crédit mobilier, et qui, à raison des gros engagements de la spéculation sur cette valeur, a pesé sur le marché tout entier.

Tout est bien qui finit bien. En somme, la Bourse s'est bien tirée de cette courte, mais décisive épreuve; la rente a eu à peine un jour de faiblesse; elle n'a pas reculé au-dessous de 67.20, et elle est partie de là pour se relever vivement, en remorquant toutes les valeurs. Il n'y aurait rien de surprenant, avec les dispositions où nous voyons en ce moment les capitalistes, et avec les conditions actuelles de la place, à voir le 3 0/0 gagner en liquidation le cours de 68 francs. Nous entrons, nous sommes déjà entrés dans une période où l'argent disponible est extrêmement abondant.

Les actions des institutions de crédit ont presque toutes fléchi légèrement, à commencer par la Banque de France, qui est tombée de 3,530 à 3,495. Le Crédit foncier est resté très-ferme et a même monté de 2.50 à 1,282.50. Le Crédit foncier autrichien s'est élevé à 670.

Il n'y a rien à dire des chemins de fer, sinon qu'ils n'ont presque pas varié cette semaine, et qu'ils sont restés à l'écart des grandes agitations qui ont ébranlé certaines autres valeurs. La fermeté du Lyon entre 945 et 950, est toujours remarquable, et la liquidation ne peut que la consolider encore. Les affaires sont languissantes sur les chemins étrangers.

On recherche beaucoup en ce moment les obligations de toutes sortes. Les obligations coloniales nouvelles sont bien tenues à 472.50. On constate aussi le grand empressement des acheteurs à l'égard des obligations nouvelles Victor-Emmanuel, sur lesquelles un coupon de 7.50 se détache au mois d'avril. Les obligations anciennes de Séville-Cadix sont fermes à 231.25, les nouvelles à 206.25. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la supériorité de ces obligations sur les titres analogues que l'on essaie de négocier en dehors du parquet, et dont les cours n'ont par conséquent aucune sanction officielle. Les obligations du Nord-Ouest de l'Espagne se négocient difficilement de 170 à 180 francs. L'emprunt italien est bien lourd. Il se tient difficilement autour de 65 fr. L'emprunt mexicain est calme à 53 1/2.

M. PARADIS.

MUSÉE DES FAMILLES, 29, rue Saint-Roch, Paris, 6 francs; départements, 7 fr. 30 c., franco, par an.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE FÉVRIER 1865: La Sainte Chapelle restaurée, par V. F. (1 gravure); — Une visite à Notre-Dame-des-Arts, par Ch. Wallut; — Histoire des

quarante fauteuils de l'Académie. Fauteuil de M. Sylvestre de Sacy, par Ch. Asselineau (3 gravures); — Mon oncle Jean, par G. Chadeuil; — Une chanson bretonne, par Wekerlin (1 page de musique); — Les oies, le paysan et le mercier, poésies (1 gravure); — Qui perd gagne, nouvelle par Petit-Senn; — Voyage à la recherche du bonheur (50), par A. Lapointe (4 gravures); — Chronique. X.-B. Saintine, par Ch. Wallut (1 gravure); — Mercure de France, théâtres, bibliographies. AVIS AUX ABONNÉS.

L'Orphéon illustré, qui est le meilleur marché des grands journaux illustrés (cinq francs par an pour toute la France), vient de publier son troisième numéro. Nous le signalons avec empressement à toutes les personnes qui s'occupent de musique populaire et de chant choral, et qui aiment les beaux recueils illustrés.

La direction de ce magnifique journal a largement tenu la promesse qu'elle avait faite. Le troisième numéro est vraiment remarquable. Il contient une magnifique gravure représentant le banquet et le concert donnés par Liederkreis, société chorale allemande de Paris, pour son septième anniversaire, et une autre gravure représentant un orphéon militaire, puis les portraits et les biographies de Verdi, Vilhelm, Boulanger, directeur de la Société impériale des orphéonistes lillois; M. Stern, directeur de l'Orphéon de Colmar; une page autographe de Verdi (la célèbre romance de Jérusalem, chantée par Duprez); une vue de Paris, une chronique de quinzaine, une revue des théâtres, etc., etc.

On remarquera que l'Orphéon illustré est le seul journal illustré contenant à la fois des gravures et des autographes. Bureaux: 17, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

La Monographie des Hémorrhoides par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. 1 vol. in-8°. prix: 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Echiquier, Paris. Consultat. Affranch. L. B. 26-13

PURGATIF et DEPURATIF

Composé avec la Magnésie pure (le meilleur des stomachiques), le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter; c'est le meilleur purgatif du sang dans les affections chroniques, il possède une efficacité certaine pour chasser la bile et les humeurs. Pris à petites doses, il guérit les maux de tête et la constipation. On devra vérifier en achetant si chaque boîte de CHOCOLAT DESBRIÈRE porte sa signature et si elle sort bien de la Pharmacie, rue Le Pelletier, 9, Paris, car il existe des Chocolats purgatifs à bas prix, contenant de la scammonée, de la gomme-gutte ou du jalap, drastiques violents qui irritent les organes digestifs et peuvent causer de graves maladies.

Recommander, en cette saison de RHUMES et de gripes, le STROP et la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris. L. B. 3-2

GRAINES FOURRAGÈRES, POTAGÈRES, DE FLEURS

Chef GENEST aîné, place Lévis, 15, à Lyon. Toutes ces Graines, provenant de MM. VILMORIN-ANDRIEU et Cie, de Paris, portent le cachet de cette maison et la date de la provenance. La réputation de cette Maison dispense de plus amples détails. — Catalogues envoyés franco sur demande. L. B. 6-3

Institution préparatoire, 49, rue d'Enfer, Paris. La 1re division comprend l'Ecole de Marine; la deuxième, les candidats aux Ecoles Polytechnique, Militaire, Centrale, et les aspirants au Baccalauréat-ès-sciences. Dans le but de faire gagner aux élèves un temps précieux pour leur admission, de nouveaux cours seront ouverts le 25 avril prochain. S'adresser au Directeur. L. B.

Mercuriales sans variation

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE GIRAUD.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, en date du deux de ce mois, le sieur Bostmambrun a été nommé syndic définitif de la faillite du sieur GIRAUD, cafetier à Roanne.

MM. les Créanciers sont avertis: 1° qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe dudit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif des sommes par eux réclamées;

2° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le onze avril prochain, à dix heures du matin;

3° Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Roanne, le quatre mars mil huit cent soixante-cinq.

BARBE, greffier.

Etude de M. CORNU, avoué à Roanne.

VENTE De biens de mineurs Gourdiat, A laquelle les étrangers seront admis, En un seul lot, D'UN DOMAINE

Situé au Fou, commune de Neulize, Adjudication au dimanche 19 mars 1865, en l'étude et pardevant M. Verrière, notaire à St-Symphorien-de-Lay, 11 heures du matin. Article unique. — Lesdits immeubles à vendre, comme dépendant de la succession de Joseph Gourdiat, consistent en une petite propriété ne formant qu'un seul tènement, dont partie dite pré Rondard, est séparée du surplus par le chemin allant de Neulize à Saint-Marcel-de-Félines; le tout situé en la commune de Neulize, lieu dit au Fou.

Mise à prix, 6000 fr.

Etude de M. CORNU, avoué à Roanne.

VENTE Par folle-enchère, ensuite de licitation D'IMMEUBLES,

Situés sur la commune de St-Priest-la-Prugne. Adjudication au mardi 21 mars 1865, en l'audience des criées du tribunal civil de Roanne, de 10 heures du matin à 1 heure de relevée.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Roanne, le 9 août 1864, enregistré, expédié et signifié contradictoirement entre: Mademoiselle Antoinette Guillot, lingère, demeurant à Saint-Etienne, rue Robert, 7, laquelle a fait et continue de faire élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M. Lucien Lenoir, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne, où il demeure, place du Marché;

1° Et les mariés Egoisard et Terrenoire, propriétaires, demeurant à Craponne (Rhône); 2° le sieur Terrenoire, boucher, demeurant à Saint-Symphorien-de-Lay; 3° le sieur Jean-Baptiste Guillot, fournisseur pour la marine, demeurant à Bordeaux, quai de Bourgogne, numéro 6, ayant tous pour avoué constitué M. Cornu, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne, où il demeure, place Saint-Etienne;

Et 4° le sieur Jacques Labouré, cultivateur, demeurant à Saint-Léger; 2° Marie Terrenoire, veuve Farge, journalière, demeurant à Cremeaux; 3° Claude Terrenoire, propriétaire, demeurant à Saint-Georges-de-Baroilles, tous lesquels ont fait et continuent de faire élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M. Vial, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne, y demeurant, rue du Collège;

Et le sieur Jean Terrenoire, employé aux mines de la Porchère, demeurant à la Terrasse, près Saint-Etienne, ayant pour avoué constitué M. Pierre Chez, avoué, demeurant à Roanne, rue des Bourassières. Il a été ordonné que les immeubles ci-après désignés seraient vendus pardevant M. Bohan, juge près le Tribunal civil de Roanne.

Art. 1er. Une maison et un sol, d'une contenance de 40 centiares, situés au bourg de la commune de Saint-Priest-la-Prugne. Cette maison est construite en pierres, chaux et sable, couverte en tuiles creuses.

Art. 2. Une terre, appelée le Grand-Pré, d'une contenance de 6 ares 40 centiares.

Art. 3. Un pré, appelé aussi le Grand-Pré, d'une contenance de 9 ares 31 centiares.

Art. 4. Une pâture, appelée comme le pré qui fait l'article précédent, d'une contenance de 1 are 90 centiares.

Art. 5. Un pré, dit Pré-Guillaume, d'une contenance de 8 ares 20 centiares.

Art. 6. Une terre, nommée les Marais, d'une superficie d'environ 6 ares 50 centiares.

Tous ces immeubles dépendent 1er de la communauté ayant existé entre le sieur Claude Terrenoire, dit Levraut, et dame Claudine Chan-

telot, son épouse, de leur vivant propriétaires, demeurant à Saint-Priest-la-Prugne; 2° et de la succession dudit Claude Terrenoire. Mise à prix de 25 fr.

Etude de M. VIAL, avoué à Roanne.

VENTE Par voie d'expropriation forcée, D'IMMEUBLES

Sis à Combrès, canton de Perreux, arrondissement de Roanne, département de la Loire. Adjudication en l'audience des criées du tribunal civil séant à Roanne, au mardi 14 mars 1865, de 11 heures du matin à 1 heure du soir.

Cette vente est poursuivie au préjudice de 1° Claude Larut père, propriétaire, en son nom personnel et comme tuteur de Mariette Larut, sa fille mineure; 2° Eugène Larut, militaire en activité de service; 3° des mariés Madeleine Larut et sieur Déchelette, tisseurs; 4° Claude Larut, journalier, tous domiciliés en la commune de Combrès, défendeurs.

Article 1er. Un corps de bâtiments, se composant de deux maisons contiguës, construites en pierres et chaux, couvertes en tuiles creuses, de la contenance d'environ 1 are.

Art. 2. Un jardin, de la contenance d'environ 3 ares 60 centiares.

Art. 3. Un pré, de la contenance approximative de 37 ares.

Mise à prix de 100 fr.

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, en date du 23 de ce mois, le sieur Genot, négociant à Roanne, faubourg Mulsant, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Vial a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Bostmambrun, teneur de livres à Roanne, et Coquard fils aîné, ont été nommés syndics provisoires.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le deux mars prochain à 10 heures du matin, au greffe du tribunal de commerce.

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, en date du 23 de ce mois, le sieur Carlier père, marchand forain à Grezailles, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Patet-Premier a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Bostmambrun, teneur de livres à Roanne, a été nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le 2 mars prochain, à 9 heures du matin, au greffe du tribunal de commerce.

A VENDRE DEVANTURES DE MAGASIN

Portes et Fenêtres S'adresser à M. VERNAY-RAMONDY, rue Impériale, à Roanne.

A VENDRE UNE MAISON

ET DÉPENDANCES Pour servir à toute espèce de commerce Sise dans un des meilleurs quartiers de Charlieu. S'adresser à M. Lucien LENOIR, avoué à Roanne.

LANDAIS

HORTICULTEUR au Coteau - Roanne. Le sieur LANDAIS a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de monter au Coteau un Etablissement d'horticulture.

Il s'occupera de tout ce qui concerne la partie: taille des arbres, plantation de jardins de tout genre, graines, fleurs, arbres fruitiers et autres, etc.

Les excellents certificats délivrés par les principales maisons d'horticulture de Paris (MM. Alexis Lepère, Jamin et Durand, etc.), et par les propriétaires des environnements de Roanne chez lesquels il a travaillé (M. le vicomte de Vougy de Chamaranche, etc.), sont des garanties suffisantes pour les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

RHUMS & CAFÉS

De la MARTINIQUE M. BOLLUD, confiseur, rue de la Paroisse, à Roanne, conserve seul le dépôt de mes produits, qui ne seront vendus que revêtus de ma signature: HOUDAILLE.

On trouve, dans la même maison, les produits de la Grande-Chartreuse, Vins fins et Liqueurs de premier choix.

A AFFERMER A SAINT-ALBAN

Pour entrer en jouissance le 1er mai prochain 1° Un grand Hôtel de 1er ordre, meublé ou non meublé, au choix du locataire;

2° Le Casino de Saint-Alban, pouvant servir d'hôtel, café, salle de spectacle, salle de bal, — tir au pistolet. S'adresser hôtel Saint-Louis, à Roanne, ou à M. PEROUX, employé à l'établissement de Saint-Alban.

DÉPURATIF DU SANG

L'Extrait de Salsepareille Composé en forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que DARTRES, GALE répercutée, rougeur de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs, rhumatismes et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend en boîtes de 3 et 10 francs, chez M. MERCIER, pharmacien à Roanne, rue Impériale.

EXONÉRATION DU SERVICE MILITAIRE

On traite à forfait pour la classe 1864, et l'on fera un dépôt de fonds chez un banquier ou notaire. Tontine générale des familles, mise de 600 à 1,500 fr.

S'adresser à M. VELURE, rue Bel-Air, 16, à Roanne. On demande un agent dans chaque canton. 4-4

A VENDRE VOLONTAIREMENT

APRÈS DÉCÈS L'HOTEL DU GOUVERNEMENT

Situé à Lyon, place du Gouvernement, 2 et quai de l'Archevêché, 10. Prix modérés. — Facilités. S'adresser, pour tous renseignements, à M. Jules LAUSDAT, rue Impériale, 31, à Roanne.

LA CENTRALE

Autorisée par décret impérial. Siège social : rue de Richelieu, 108, à Paris. CAPITAL : 3,000,000. S'adresser à Roanne, hôtel Saint-Louis à F. TACHON FILS

Agent général. On demande des Sous-Agents pour tout l'arrondissement. Remises avantageuses.

A VENDRE CLOCHES DE JARDIN AVEC OU SANS BOUTON VIEILLES BOUTEILLES FORMES DIVERSES S'adresser hôtel Saint-Louis, Roanne.

BOURNICHON CH.-DENTISTE A Paris, rue Saint-Honoré, 89 Est arrivé à Roanne et ne restera que peu de temps RUE IMPERIALE, 62, en face la Mairie.

AVIS On demande un homme capable de dresser les chevaux. S'adresser chez M. PITRE, rue du Rivage, à Roanne.

MAISON & JARDIN A VENDRE Situés à Roanne, rue Impériale, entre les nos 66 et 70, en face la Mairie. S'adresser à M. THÉLY, café de la Grenette, place Saint-Etienne, ou à M. REYTIAS, ébéniste, en face la Mairie.

AVIS AUX VIGNERONS A VENDRE Plants enracinés de vignes des espèces suivantes : Franc Pinot de Bourgogne ; Tokai de Hongrie ; Trouseau ; Petit Béclan ; Savagnin vert. Chapons de gamay des gamays, parmi lequel se trouve en mélange le gamay teinturier de Bouze, cépage excessivement fertile, dont les chapons se vendent 40 francs le mille, en Bourgogne. S'adresser à M. Francisque CHAVERON, à Roanne.

MALADIES DE LA PEAU La pommade citrine anti-herpétique de Bidot, ph.-ch., 109, r. St-Lazare, Paris, guérit dartres, boutons, rougeurs, taches, démangeaisons, pellicules, engelures, maux de nez, d'oreilles, etc. Essence de Salsepareille iodurée, de Bidot, à l'intérieur comme dépuratif du sang et des humeurs dans les affections de la peau, scrofuleuses et syphilitiques. 4 f. le fl. ; 20 f. les 6. A Roanne, pharmacie ROUBAUD.

AVIS TRÈS-IMPORTANT Aux habitants de la ville de Roanne et des environs. La ville de Roanne n'est plus privée d'un dentiste, vu que M. & M^{ME} NORMAND ne voyagent plus. On les trouve, chaque jour à leur domicile. Ils donneront les renseignements les plus positifs sur l'art dentaire, afin que la société ne soit pas abusée par quelques étrangers passagers et autres. Chez eux, le public sera sûr de n'être pas trompé dans sa confiance. Consultations gratuites tous les jours. Ils se chargent, aux prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artistiques qui appartiennent à l'art du dentiste. Ouvrages faits par eux-mêmes. Dents à 5 et 10 fr. au-dessus, garanties ; dentiers à tube et montés sur or et platine ; dentiers vulcanites (dits caoutchouc) ; dentiers à succion, ne causant aucun embarras pour la prononciation ; Extraction des dents, plombage, cauterisation, etc. Rue Sainte-Elisabeth, n° 83. Prenez bien l'adresse.

CHANGEMENT DE DOMICILE BLONDEL MATELASSIER TAMBOUR DE VILLE Rue Impériale, 48, et rue des Minimes, 48. Se rend à la campagne lorsqu'on le fait demander.

AVIS On demande un homme capable de dresser les chevaux. S'adresser chez M. PITRE, rue du Rivage, à Roanne.

LA BOITE PATE DE GEORGE BONBON PECTORAL à la Régisse EFFICACE CONTRE LES Rhumes, Enrouements, Catarrhes, toux, etc. A PARIS, 26 RUE VAISSANT, 26. CHAUSSEES D'ANTIN, 26. S'adresser à M. ROUBAUD, pharmacien, à Roanne.

YEUX ANTI-OPHTHALMIQUE de la V^e Famille de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge. Initiales V. F. Signature : S'adresser à M. ROUBAUD, pharmacien, à Roanne.

LA RÉUNION DES PERES DE FAMILLE Assurance pour l'Exonération du Service militaire ET SUR LA VIE S'adresser à M. SARRAZIN, agent principal, au Coteau-Roanne. On demande un apprenti coiffeur S'adresser à M. VALLAS, coiffeur.

A VENDRE UNE MAISON Située à Briennon, lieu des Cordeliers Construite en pierres et chaux Avec un jardin sur le devant de la maison, de la contenance d'environ huit ares ; Ayant appartenu au sieur Bonnet père. S'adresser, pour traiter, à M. OJARDIAS aîné, négociant, rue Sainte-Elisabeth, Roanne. 10-3

MAISON A VENDRE ET APPARTEMENTS A LOUER S'adresser à M. BRISSAC, rue Sainte-Elisabeth, n° 20, au deuxième étage, à Roanne. 6-3

ELECTRISATION HUMAINE OU MAGNETIQUE, Guérissant seule et en peu de jours les maladies nerveuses les plus anciennes, telles que : Paralysies, névralgies, rhumatismes, gouttes, chloroses, sciatiques, apoplexies, moelle épinière, hystéries, phthisies, hernies, surdités, épilepsies, yeux (amoureux), anévrysmes, battements et hypertrophie du cœur, etc., etc. Par M. Brunet de Ballans, avec un concours médical. Rue de l'Île, 4, à Saint-Etienne. Cours de magnétisme tous les jours et soirées d'expériences les mercredis et samedis, à 8 heures.

A VENDRE En gros ou en détail DES TERRES AVEC PRISE D'EAU Et plantées de beaux peupliers Situées lieu du Rivage. Entrée en jouissance de suite. S'adresser au bureau du Journal, rue Impériale, 70.

Cabinet de M. A. CLANCAU 85, rue Sedaine, boulevard du Prince-Eugène, Paris. Grand choix de fonds de commerce. SPÉCIALITÉ D'HÔTELS MEUBLÉS. Renseignements gratuits, recouvrements à forfait sur Paris, la France et l'Étranger, faillites, gestions de biens. E. G. 13-8

MAUX DE GORGE Inflammations de la Bouche PASTILLES DE DETHAN au sel de Berthollet (Chlorate de potasse) Unique remède contre les maux de gorge, angines, croup, muguet, ulcérations et contre les inflammations de la bouche. Elles rendent la souplesse au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure sur la bouche. OPIAT DE DETHAN Dentifrice au sel de Berthollet Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents. ÉLIXIR ET POUDRE Dentifrice au sel de Berthollet Leur parfum, leur saveur agréable, leurs qualités toniques et rafraîchissantes rendent leur usage précieux pour la toilette, et indispensable pour l'entretien de la bouche. Ils détruisent les inflammations, rafraîchissent la bouche et rendent la salivation modérée et convenable. DÉPÔTS : A Paris, rue du Faubourg-St-Denis, 96. A Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

AVIS IMPORTANT MM. DUCHESNE DENTISTES DE PARIS Ont l'honneur de prévenir le public que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui leur ont été adressées, ils se rendront à Roanne, tous les mois, pour y séjourner 2 jours seulement, le 3 et le 4. Hôtel du Nord, chez M. Charbonnier. Eau prophylactique pour les soins hygiéniques de la bouche et la guérison des maux de dents. Produit de MM. DUCHESNE. Dépôt : chez M. CHAMBOSSÉ, coiffeur, rue des Bourrassières, 1.

BAISSE DE PRIX PHOSPHO-GUANO IMPORTATION DES MERS DES TROPIQUES Engrais AZOTÉ, de composition invariable, le plus riche des Engrais connus, en PHOSPHATES, immédiatement SOLUBLES. GALLET-LEFEBVRE et Co, à Paris et au Havre. VENTE AVEC GARANTIE, EN BARILS CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS. A 28 fr. 50 les 100 kil. pour 30,000 kil. et au-dessus ; — 29 fr. 50 pour 15,000 kil. 31 fr. 50 pour moins de 15,000 kil. ; franco sur char dans les ports de mer d'entrepôt, payable comptant. Dépositaires dans le dépt de la Loire : MM. MASSON-CHARONNIER, à Roanne, SARDIN-VALLANSANT, à Montbrison ; DÉGOULANGE-PERRIER, à Saint-Etienne. L. B.

PHOSPHATE DE FER De LERAS, pharmacien, docteur en sciences Sous 4 formes différentes : EAU, SIROP, DRAGÉES, PASTILLES Il existe peu de médicaments ferrugineux aussi remarquables que le PHOSPHATE DE FER DE LERAS ; aussi, toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec empressement comme supérieur à la plupart des ferrugineux connus. Les PALES COULEURS, les MAUX D'ESTOMAC, les DIGESTIONS PÉNIBLES, l'ANÉMIE ou LANGUEUR et DÉBILITÉ GÉNÉRALES, les CONVALESCENCES DIFFICILES, l'ÂGE CRITIQUE, les PERTES BLANCHES, l'IRRÉGULARITÉ DE LA MENSTRUATION chez les dames et surtout les jeunes filles délicates ou lentes à se développer, l'APPAUVRISSEMENT DU SANG résultant du travail ou des excès ; le LYMPHATISME, l'ÉPUISEMENT à la suite d'hémorrhagies, sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, qui rend au corps les éléments des os et du sang, altérés ou perdus par la maladie. Le PHOSPHATE DE FER DE LERAS est digéré avec la plus grande facilité, convient surtout aux estomacs susceptibles, ne provoque jamais de constipation comme la plupart des ferrugineux, et ne noircit ni la bouche, ni les dents. Dépôt à la pharmacie, 7, rue de la Fenillade, près la Banque. En province et à l'étranger, dans toutes les Pharmacies. L. B. 6-2

DES BOISSONS GAZEUSES GUIDE PRATIQUE Les industriels qui se livrent à l'utile fabrication des Eaux de Seltz et de toutes les boissons gazeuses en général, et les personnes qui ont l'intention de s'occuper de cette lucrative industrie, les brasseurs qui appliquent l'acide carbonique comme améliorateur de la bière, doivent se procurer et lire avec attention le Guide publié par MM. Hermann-Lachapelle et Glover, 144, faubourg Poissonnière, à Paris. Ces ingénieurs, constamment en rapport d'études et d'expériences avec les fabricants pour lesquels ils construisent des Appareils spéciaux de fabrication, ont pu réunir une foule de notes utiles, écouter toutes les observations faites par les producteurs, et en fin de compte, composer un véritable Manuel d'instruction pratique. Ce volume, illustré de 50 planches explicatives, par Bourdelin, sera désormais le compagnon indispensable à tout fabricant. Adresser 5 fr., 144, faubourg Poissonnière, Paris. L. B. 3-2

AYEZ TOUJOURS A VOTRE DISPOSITION L'ALCOOLATURE D'ARNICA VOSGES de VIOLAND, pharmacien à Colmar. CÉLÈBRE VULNÉRAIRE héroïque contre les coups, contusions, lacerations, blessures, brûlures, rhumatismes, alopecie, etc. L. B. TROIS CUILLERÉES DANS UN LITRE D'EAU en injections vaginales dans l'hygiène privée de la femme et notamment dans le cas de leucorrhée ou fleurs blanches. Elle doit être verte quand elle est préparée avec la plante fraîche. DÉPÔT A PARIS, CHEZ M. LE PERDRIEL, 54, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Se trouve dans toutes les pharmacies. — A Roanne, chez M. MERCIER, pharm.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS De DICOUEMAIRE AÎNÉ, de ROUEN. Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette Teinture est SUPÉRIEURE À TOUTES CELLES EMPLOYÉES JUSQU'À CE JOUR. Prix : 6, 12 et 15 fr. — Fabrica à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré. A Roanne, chez M. MONTYENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse.

EN VENTE, A LA LIBRAIRIE AGRICOLE, RUE JACOB, 26, A PARIS GAZETTE DU VILLAGE AVEC DE NOMBREUSES GRAVURES PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES Rédacteur en Chef : M. VICTOR BORIE AGRICULTURE — HORTICULTURE — INDUSTRIE — SCIENCE — HISTOIRE GÉOGRAPHIE — MORALE — LITTÉRATURE — LECTURE DU SOIR, etc. UN AN (janvier à décembre) : 6 fr. — SIX MOIS : 3 fr. 50 c. On s'abonne, en envoyant un mandat de poste, de 6 fr. pour une année ou de 3 fr. 50 c. pour six mois, au nom de M. ZANOTE, Directeur de la Librairie Agricole, rue Jacob, 26, à Paris.

PHOTOGRAPHIE DU SIÈCLE LAVALLÉ AÎNÉ 30, RUE IMPÉRIALE (maison de M. Petit) A ROANNE SALON D'ATTENTE ET GALERIE VITRÉE POUR LA POSE, AU 2^{ME} ÉTAGE Ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. ON DONNE 6 PORTRAITS CARTES DE VISITE Jusqu'au 1^{er} avril prochain POUR RIEN Jusqu'au 1^{er} avril prochain A toute personne qui fera faire le grand portrait en peinture de 18 francs. KAROUBA BAISSÉ DE PRIX. — FABRICATION NOUVELLE ET SUPÉRIEURE 50 c. le 1/2 kilo — tout sucré. Cie Française d'Alimentation, 4, rue du Cygne, Paris. L. B.

MÉCOMPENSES DÉCERNÉES CLOCHES, CARILLONS, BOURDONN. Cloches d'acier fondu, brev. s.g.d.g., fab. J. Holtzer et Cie, à 1 fr. 90 c. le kilog., garanties pour la solidité, la sonorité et les accords avec les Cloches de bronze. — CLOCHES DE BRONZE perfectionnées. Suspension par l'Eucodoncine Dutot perfectionnée, breveté s.g.d.g., permettant à un seul homme de sonner à la corde une Cloche de 3,000 kilog. ; application aux Cloches anciennes comme aux neuves. Construction de Beffrois économiques. Machines à tinter et Coussinets simplifiés. — Seule maison spéciale, D. DUTOT et JÉRÔME, 51 bis, cours de Vincennes, Paris. L. B. 4-1

NOUVELLE ÉDITION, REVUE & AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT 4 forts volumes in-4°. Prix. 60 fr. GRAND DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE EN VENTE MÊME ÉDITION, REVUE & AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT Se publie aussi en 400 livraisons à 15 centimes la livraison. — Complet, 60 fr. ANCIENNE ET MODERNE Ou description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., etc., de toutes les parties du monde, par MM. BESCHÉRELLE aîné et M.-G. DEVARIS, AVEC LA COLLABORATION DE PLUSIEURS GÉOGRAPHES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS. — 4 forts volumes in-4° (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages). Broché, 60 fr. — Le même ouvrage, relié, 70 fr. Cet ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie. LIBRAIRIE A. COURCIER, éditeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 13, à PARIS (Franco pour toute la France).

LA GAZETTE DES ABONNÉS Journal pour rien. Les Abonnés des départements qui chargent M. H. de Villemessant de renouveler leurs abonnements aux grands journaux de Paris reçoivent gratuitement la GAZETTE DES ABONNÉS pendant toute la durée de leur abonnement, et, en plus, des primes offertes par les journaux à leurs Souscripteurs. Une somme de 15 fr., destinée à prendre des abonnements à un ou plusieurs petits journaux réunis, ou à des achats de livres ou de musique, donne également droit à recevoir pour rien, pendant trois mois, la GAZETTE DES ABONNÉS. — Une somme de 30 fr. donne droit à six mois, et enfin une somme de 60 fr. et au-dessus donne droit à recevoir pour rien, pendant une année, la GAZETTE DES ABONNÉS, qui paraît deux fois par mois, avec texte, illustrations, gravures de modes coloriées, patrons, etc. Les mandats doivent être adressés à M. H. de VILLEMESSANT, 14, rue de la Grange-Batelière, à Paris.